

La Commission ajoute que les auteurs « conservent la propriété artistique de leurs projets et sur l'édifice qui n'en est qu'une reproduction ».

Il est vraisemblable que cette déclaration, pour juste qu'elle soit en principe, serait soumise, en fait, aux prescriptions des lois spéciales à chaque pays; prescriptions qui sont loin d'être uniformes et aussi libérales les unes que les autres.

En ce qui concerne les expositions publiques, la Commission présente les avis suivants :

« 11° Pour le concours à un seul degré, tous les projets seront exposés dans un endroit digne, et suffisamment longtemps pour que tous les concurrents soient en état de visiter cette exposition qui devra être annoncée d'avance dans les publications professionnelles. »

Que l'endroit soit digne, c'est bien le moins qu'on puisse exiger.

La durée de l'exposition doit effectivement être telle que les concurrents éloignés aient le temps de s'y rendre. On pourrait objecter que, pour venir de certains pays, où peuvent cependant se trouver des concurrents tout aussi dignes d'attention que les autres, le trajet est d'une longueur peu commune; ce qui obligera à donner aux expositions une durée peu ordinaire également. Mais un concours international est certainement une opération d'importance plus qu'ordinaire aussi. On comprendra très bien qu'elle s'assujétisse à des règles toutes particulières.

Pour les concours à deux degrés, il n'y aura pas d'exposition après le premier jugement; toutes les esquisses devront être conservées sous scellés, pour être finalement exposées en même temps que le concours définitif. »

L'important est sans doute que, par cette exposition finale, le public soit mis à même de comparer les projets présentés et de constater la parfaite équité du jugement rendu. On voit moins clairement pourquoi l'on supprimerait l'exposition avant jugement, très souvent admise dans les concours, et qui permet à la presse, à la critique spéciale, de résumer l'opinion générale.

Sans doute cette opinion n'est pas nécessairement, ni toujours, la plus éclairée, la plus compétente. Il est des concours où elle ne pèserait pas d'un très grand poids; mais dans le cas actuel, où l'édifice à construire doit être assez fréquemment destiné au public, où cet édifice doit devenir un des plus remarquables du pays et lui faire honneur, n'est-il pas utile que cette opinion générale ait quelque voix au chapitre?

Le jury est toujours libre d'en tenir compte dans la mesure qui lui paraît raisonnable; mais il peut être utile que, dès l'abord, et en dehors des considérations purement techniques, l'attention de ce jury ait connaissance de l'impression produite sur les non-initiés qui sont, quoi qu'on dise, les juges en dernier ressort de tout ce qui relève des beaux-arts.

Que « les lauréats aient le droit de prendre des calques de leur esquisse au premier degré pour l'élaboration de leur projet définitif », comme demande aussi la Commission, personne assurément n'y verra le moindre inconvénient.

Et tout le monde approuvera que « le rapport complet et raisonné du jury soit publié avant l'ouverture de l'exposition et porté à la connaissance de tous les intéressés ». — Aucun jury ne saurait trouver mauvais qu'on lui demande d'exposer les raisons qui ont motivé son jugement.

Ont signé : le président P. J. H. Cuypers, d'Amsterdam, et les seize membres représentant les sections allemande, autrichienne, belge, canadienne, danoise, espagnole, française, anglaise, hongroise, italienne, mexicaine, des Pays-Bas, portugaise, russe, suédoise et turque.

Dans cette série, déjà nombreuse, ne figurent pas quelques pays que l'on s'étonne de n'y pas voir représentés, vu leur importance politique et artistique. Le temps a-t-il manqué pour s'assurer leur adhésion? Cela est probable, car on en saurait guère admettre de leur part une abstention que rien ne justifierait, semble-t-il.

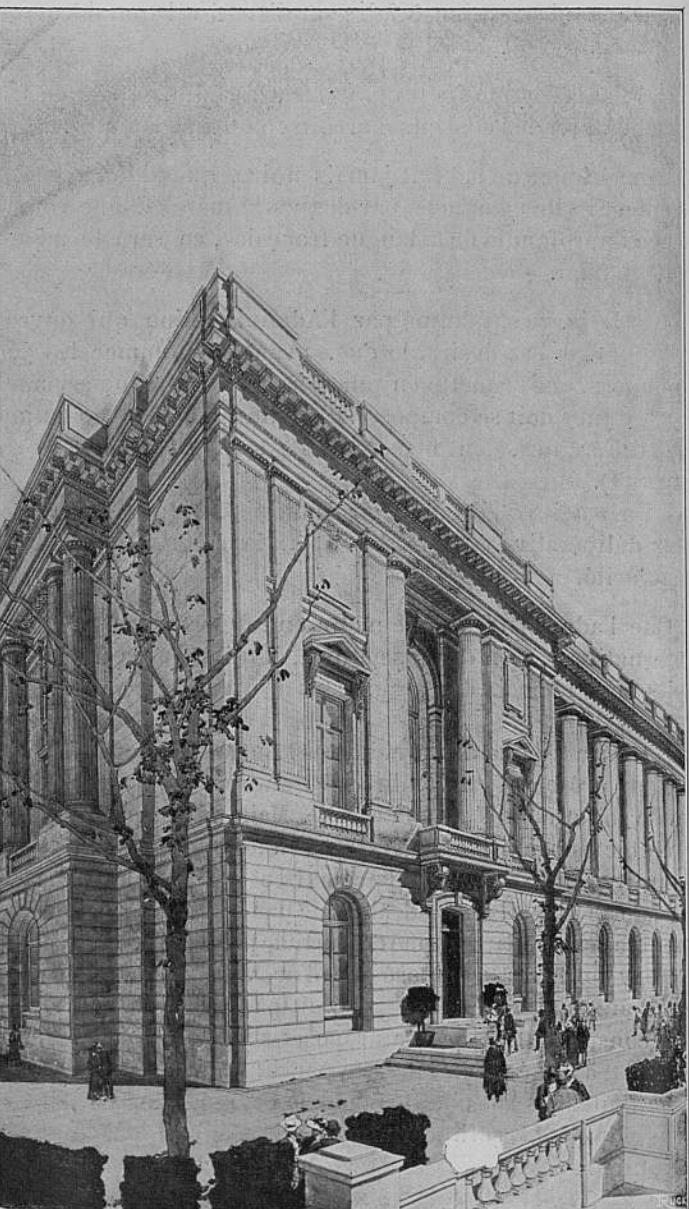
P. P.

LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT

A WASHINGTON

PLANCHES 56, 57, 58

Notre correspondant aux Etats-Unis nous adresse l'intéressante communication que nous publions ci-dessous; il nous l'adresse par la lettre suivante :



Bureaux des membres de la Chambre. — Pavillon d'angle.

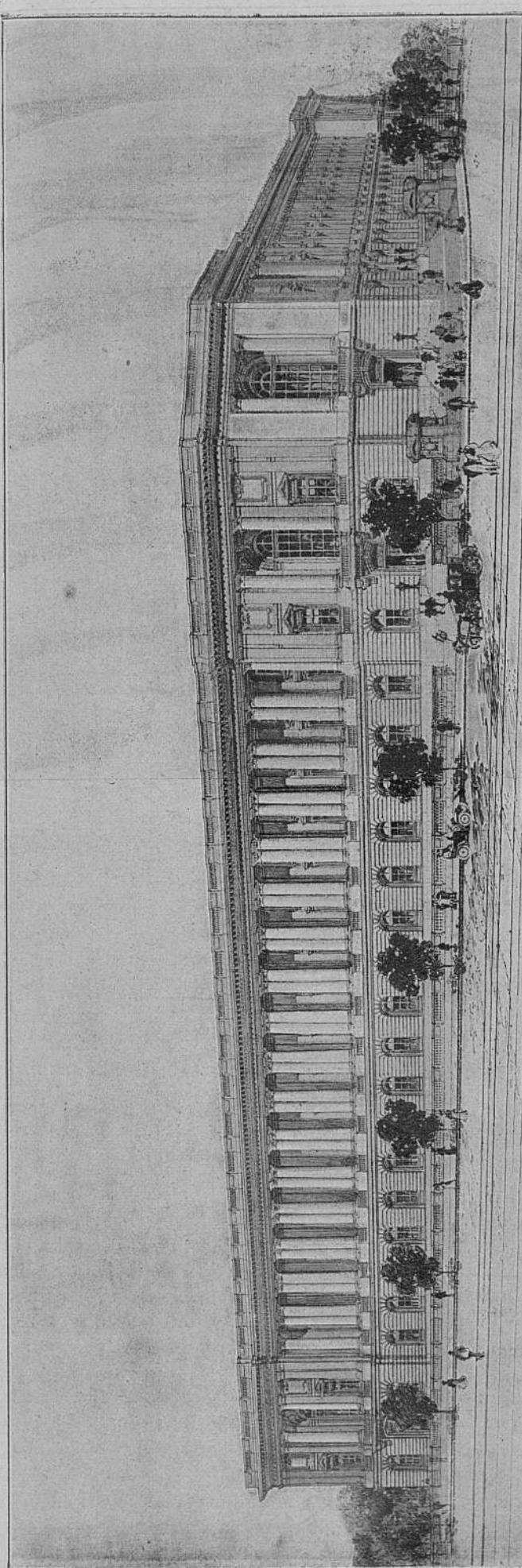
« Washington, le 25 janvier.

« Monsieur,

« Peut-être trouverez-vous intéressants les quelques dessins que j'ai obtenus pour vous, d'un de nos plus récents édifices gouvernementaux à Washington; peut-être même serez-vous tenté de consacrer tout un numéro à illustrer notre ville capitale.

« Nous avons tant emprunté de vous autres Français, et notre histoire originale a été tellement entrelacée avec la vôtre que vos lecteurs seront curieux, je l'espère, de constater les progrès que nous avons faits, et l'influence que vous avez eue sur nous.

« FITZPATRICK. »



Bureaux des membres de la Chambre. — Vue extérieure. — Architectes : MM. Carrère et Hastings.

C'est à un ingénieur français, L'Enfant, que nous devons le beau plan de notre ville capitale; c'est à lui que nous devons attribuer les situations bien choisies de nos plus vieux édifices gouvernementaux; par exemple : le Capitole, le Trésor, la « Maison Blanche » (demeure du Président). Mais dans les années qui suivirent, nos législateurs oubliaient les leçons et les avis de leurs prédecesseurs et plantèrent des édifices ici ou là, au hasard ou, pis encore, pour le seul profit de quelque individu qui avait un terrain à vendre au gouvernement!

Il y a quelques années seulement que nous avons réussi à réformer cette manière de procéder. En 1896 j'ai commencé une espèce de croisade pour revenir au plan que L'Enfant nous avait laissé, et pour faire adopter un plan raisonnable et artistique dans le choix des emplacements de nos édifices publics. D'autres suivirent, et en peu de temps le mouvement a acquis assez de force pour que le Président ait nommé une Commission d'architectes, de sculpteurs et d'artistes, chargée de préparer un plan général pour l'amélioration de la ville, la préservation de nos monuments, et prendre charge des parcs et édifices gouvernementaux.

Un magnifique projet fut adopté, retenant, naturellement, ce que L'Enfant avait commencé ou avait eu en vue, et ajoutant ce qui était nécessaire pour une ville de 300.000 âmes (population actuelle), ainsi que pour le local du gouvernement central d'un pays de quatre-vingt-dix millions d'habitants.

Déjà nous avons fait de grands progrès en fait de parcs et boulevards; nous sommes en train « d'Haussmaniser » nos rues trop étroites et la partie basse de la ville, région des Chinois et des brelans; et quand le gouvernement décide d'ériger un nouveau Département ou quelque autre édifice, il les place là où le plan l'indique. En un mot, nous avons un plan fixe, un système d'embellissement rationnel.

Notre bibliothèque du Congrès (1) a été construite sous l'ancien régime; mais, heureusement, elle fut placée en face du Capitole et fait ainsi partie du groupe majeur constitué à l'est de la ville. Actuellement nous avons en construction près de 35.000.000 francs d'édifices nouveaux pour le gouvernement fédéral. (On dépense presque la même somme chaque année, dans les autres villes, pour bureaux de postes, cours et autres édifices civils; et somme encore égale pour hopitaux, forts, casernes et édifices militaires).

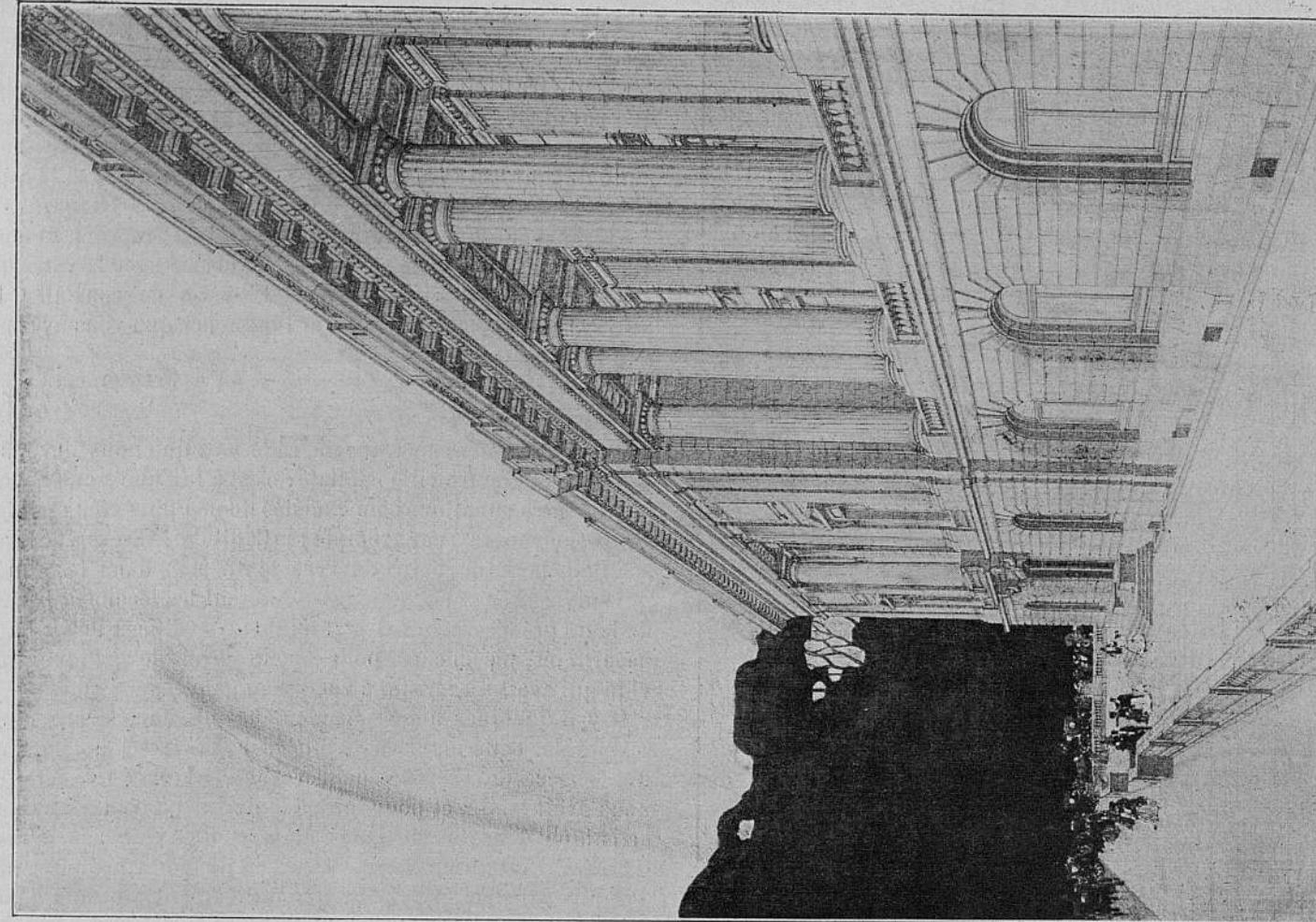
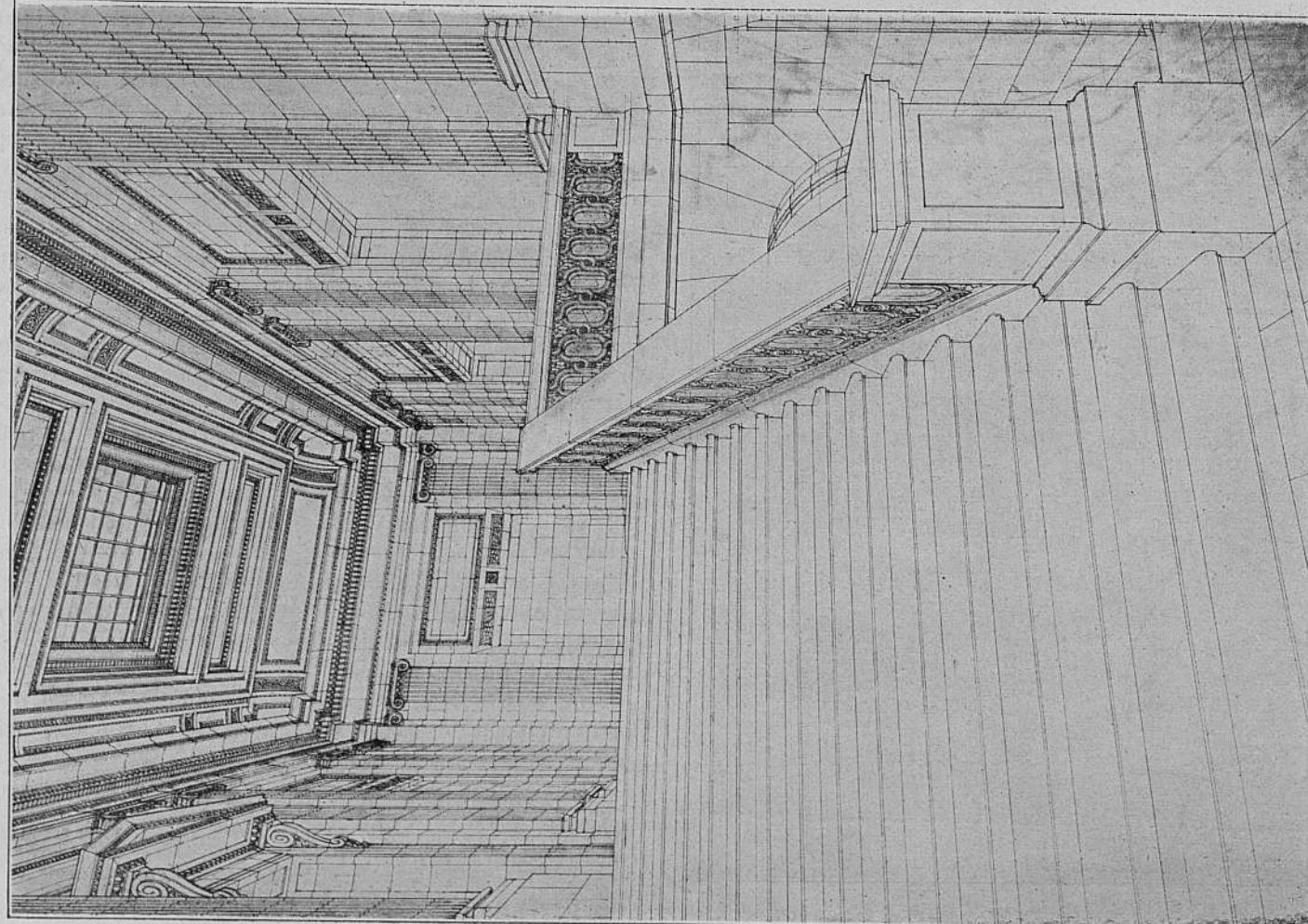
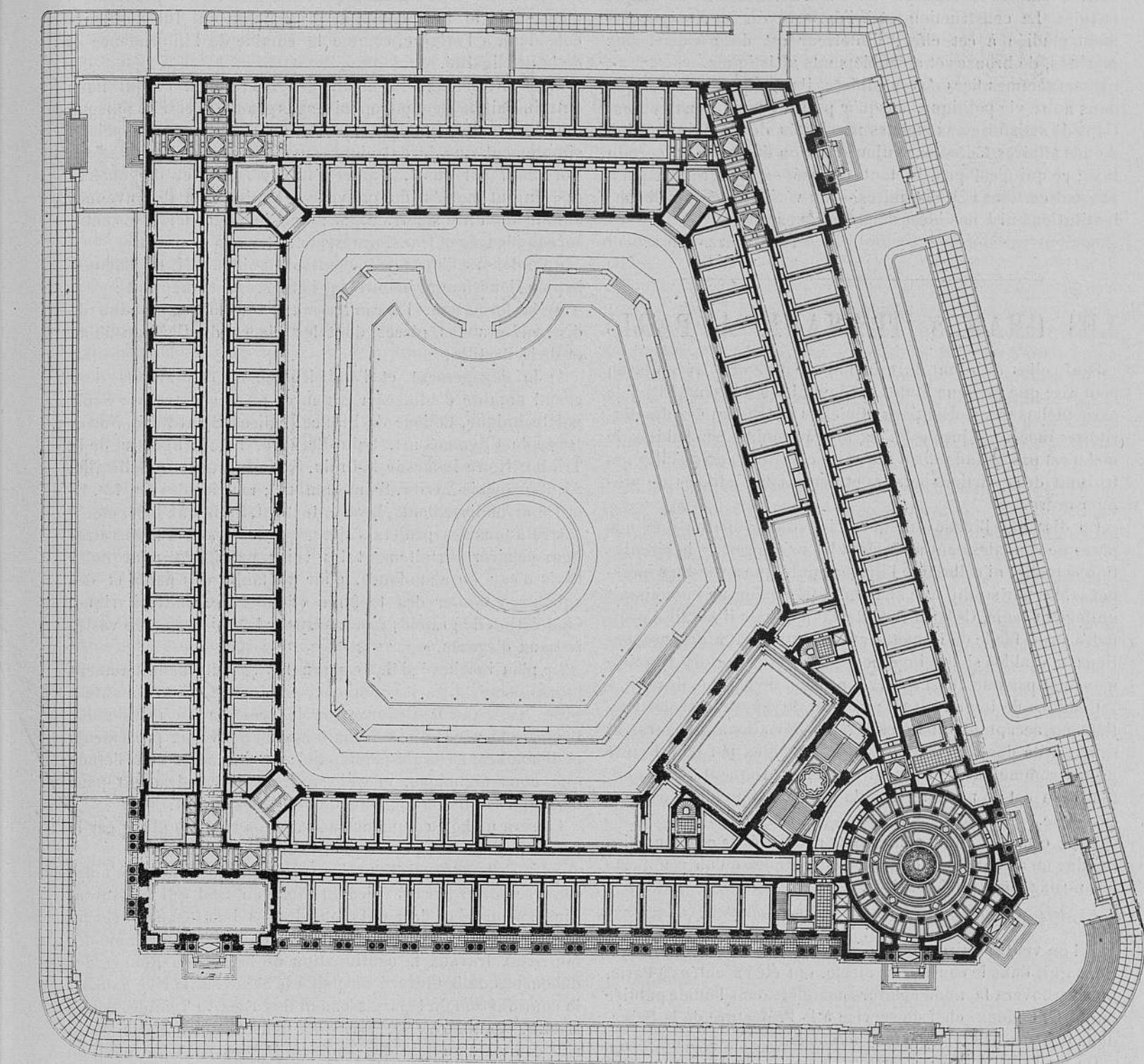
Parmi les constructions les plus monumentales sont notre Hôtel de Ville, le Département d'agriculture et les deux « Offices du Congrès ». Ces deux derniers sont peut-être les plus intéressants de ceux que nous édifions aujourd'hui. Nous avons

(1) Cet édifice, en granit blanc, est dû aux architectes Mytheneyer et Pelz et a coûté 35 millions de francs.

Bureaux des membres de la Chambre.

Un des grands escaliers.

Détails de la façade.

Bureaux des membres de la Chambre. — Plan du 1^{er} étage.

en vue aussi et devons commencer bientôt un Département d'État, une Cour suprême et le Département de la justice. Outre cela nous espérons avoir avant peu un magnifique palais de l'Administration pour notre Président.

Les deux « Offices du Congrès » sont semblables et placés de chaque côté du Capitole, à peu près à 200 mètres de ce dernier. L'un est destiné aux membres du Sénat et l'autre aux membres de la Chambre. Le Capitole contient les salles législatives, les grandes salles d'assemblée, les salles de comités, les bureaux de service, etc., etc. Ces deux nouveaux édifices, reliés au Capitole par un tramway souterrain et réservé spécialement aux législateurs, ne contiennent que les bureaux

privés, un pour chaque membre; les salons, les cafés et quelques salles de comités, sortes de clubs pour les membres.

Chaque bâtiment a 150×148 mètres carrés, trois étages, et contient 397 pièces ou bureaux. De plus il y aura café, cuisine, barbiers, fumoirs, salles de réunion.

Les architectes, MM. Carrère et Hastings, ont admirablement composé ces deux compléments du Capitole, tout en ayant soin de laisser dominer sur l'ensemble le magnifique dôme du groupe central.

Ces édifices sont en marbre blanc et coûteront environ 20,000,000 francs chacun. Les planchers sont en béton sur

solives d'acier; les cloisons et murs intérieurs sont en brique et tuile. La construction est à l'épreuve du feu, soigneusement étudiée à cet effet; l'intérieur est décoré de beaux marbres, de bronzes et ameublements artistiques.

Nous sommes fiers de ces édifices, ils marquent une époque dans notre vie politique. Jusqu'à présent nous nous contentions de satisfaire aux strictes nécessités de l'Administration de nos affaires fédérales; aujourd'hui on demande un certain luxe; ce qui n'est pas du tout opposé — malgré ce qu'en pensent certains réactionnaires — au véritable esprit de nos institutions ni à nos idées démocratiques.

F.-W. FITZPATRICK.

LES GRANDS TRAVAUX A PARIS

Sauf celles qui sont de création relativement récente, on peut dire que presque toutes les capitales sont soumises à de perpétuelles transformations. Qu'elles s'étendent sur des territoires inoccupés jusque-là ou, tout au moins, peu habités, le mal n'est pas grand; il est grave au contraire lorsqu'elles détruisent des quartiers entiers et parfois des édifices de premier ordre.

On dira que l'inconvénient est inévitable, parce que nos pères ne connaissaient nullement les exigences de la circulation actuelle, ni celles que l'hygiène publique a rendues indispensables par suite d'une agglomération qu'on ne connaît nullement jadis. Cela est incontestable; mais il serait d'ordinaire assez facile de ramener cet inconvénient à des proportions tolérables si les ingénieurs de l'édilité et de la voirie n'avaient pas une aussi aveugle passion de la ligne droite.

Combien de fois aurait-on pu éviter de regrettables destructions en acceptant quelques légères déviations qui auraient sauvé des constructions remarquables par leur beauté propre comme par les souvenirs qu'elles évoquent! Mais non, le niveau est le niveau; c'est la loi, et l'alignement est son prophète.

Tout ceci dit sans contester la nécessité de ces remaniements; on a seulement le droit de demander qu'on y apporte les ménagements nécessaires.

Si l'on veut se faire quelque idée des colossales transformations qui, dans le cours d'un siècle, ont été exécutées à Paris, on en trouvera la nomenclature complète dans l'étude publiée par M. G. Cadoux, chef de service à la Préfecture de la Seine, dans la *Revue économique internationale*.

On peut dire que c'est surtout à partir de 1815 que commencèrent les plus importants et les plus nombreux travaux exécutés en grande partie d'après les programmes tracés sous le premier Empire.

La seconde période correspond au règne de Louis-Philippe, sous l'administration de M. de Rambuteau dont le nom est parvenu à la postérité grâce à la création d'une de ses œuvres les plus secondaires, et qui méritait cependant mieux. Alors fut créée la majeure partie des quais de la Seine, une rue importante, l'élargissement d'une autre rue, le dégagement de quelques édifices et surtout des alentours de gares qui surgirent alors et que nous avons déjà dû transformer complètement, en attendant les transformations futures qui sont à peu près inévitables.

C'est le baron Haussmann qui traça plus tard le programme d'ensemble le plus complet, programme qui fut d'ailleurs considéré, à l'origine, comme le comble de l'imprudence et de la prodigalité.

Sans entrer dans le détail des opérations, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, sans grande nécessité puisque tout le monde connaît le résultat de ces travaux, rappelons simplement que furent alors ouvertes les grandes artères Nord-Sud, Est-Ouest, d'autres transversales et diagonales; que furent percés de nouveaux boulevards, des avenues autour de l'Arc de triomphe; que les quartiers du centre furent dégagés et transformés, etc., etc.

« En dehors de ces percements de voie, dit M. G. Cadoux, le plan Haussmann, inspiré par l'empereur, comportait :

a) la formation, l'agrandissement ou la rectification de dix-neuf grandes places, dont les places du Château-d'Eau et de la Bastille;

b) le dégagement et l'embellissement des abords d'un grand nombre d'édifices à restaurer ou à construire : Ecole polytechnique, Collège de France, églises Saint-René, Notre-Dame de Clignancourt, Saint-Bernard, Saint-Augustin, de la Trinité, Notre-Dame-de-la-Croix, Saint-Jacques de Belleville, Saint-François-Xavier, Saint-Lambert; mairies des 1^{er}, 13^e, 14 et 19^e arrondissements, Elysée, Institut, Halle aux blés, etc.

« Et à tous ces projets s'ajoutaient les travaux nécessaires pour éclairer parfaitement les voies publiques, pour doter Paris d'eau en abondance, pour y établir des parcs et des squares, y édifier des théâtres (Vaudeville, Gaité, Lyrique, Châtelet) et de grandes casernes, pour l'assainir par de vastes réseaux d'égouts. »

Le plan inachevé d'Haussmann fut exécuté définitivement par Alphand, mais il reste beaucoup à faire encore; d'autant plus, remarque M. Cadoux, que la création de l'automobilisme rend nécessaires aujourd'hui de nouveaux percements et de nouveaux élargissements qui sont énumérés dans l'étude que nous signalons, et qui suffiront provisoirement pour desservir la circulation actuelle de l'Est à l'Ouest.

Ce sera un bon commencement, mais rien de plus; car le même problème se posera pour la circulation Nord-Sud.

« L'effort pour améliorer les voies publiques devra, à notre sens, se porter sur les voies du Nord au Sud qui n'assurent plus, sur nombre de points, que de très insuffisants dégagements. C'est ainsi qu'il faut insérer dans le programme des nouveaux travaux la continuation de la rue de Rennes, les débouchés du boulevard Raspail à la Seine sur la rive gauche, la continuation ou l'élargissement des rues du Temple, Saint-Martin, Montmartre et Vivienne, dans l'ancien Paris de la rive droite, et au delà des boulevards, des rues Taitbout, de Trévise, Oberkampf et de quelques autres artères de même direction... »

Il y aura encore de beaux jours pour l'architecture contemporaine.

Il reste ensuite à préparer l'assainissement de nombreux quartiers du centre; à faire disparaître « les foyers insalubres » que nous avons conservés jusqu'à ce jour sous les noms variés de ruelles, cités et impasses; à prendre en même temps les dispositions nécessaires pour la création de nombreux logements salubres et à bon marché.

« Puis il y aura lieu de créer, en les distribuant de manière à en faire bénéficier surtout les travailleurs, de nouveaux

squares, assez vastes pour être généralement ensoleillés; des espaces libres pour les ébats des jeunes enfants et le repos en plein air de la population active des quartiers populaires, voire même des emplacements pour les sports, l'aviation y comprise.

« Enfin il faut résoudre maintenant la question de l'utilisation intelligente des terrains militaires des fortifications déclassées et de la zone grevée jusqu'à présent de la servitude de non-construction. Ce problème, assez complexe, doit recevoir une solution qui ne porte atteinte ni à la circulation entre Paris et sa banlieue, qui prend chaque jour une importance plus considérable, ni à la beauté des régions ouest. Il faut sauvegarder la zone voisine du bois de Boulogne, si nécessaire à l'agréable développement du Paris futur, quand — ce qui est certain — il comprendra certaines communes qui sont, en réalité, de véritables faubourgs de la capitale. »

Il reste, comme on dit, du pain sur la planche pour les démolisseurs, les constructeurs, voire même pour les jardiniers.

Nous sommes bien loin d'y trouver à redire; bien au contraire, nous applaudissons toujours à des mesures combinées raisonnablement en vue d'assainir la capitale, d'y rendre la circulation un peu plus facile, au moment où elle menace de devenir impossible sur bien des points; finalement d'embellir la ville en substituant de larges avenues à des ruelles infectes, des édifices décorés avec quelque goût à de sordides masures sans caractère.

Mais nous revenons aux observations présentées au début : ce vaste programme est et restera excellent, mais à la condition que l'on montre dorénavant un peu plus de respect pour tout ce qui est digne d'être conservé. Or, ce n'est pas, jusqu'à présent, par un excès de respect vis à vis du passé qu'ont péché les municipalités, non-seulement de Paris, mais de toutes nos cités, grandes ou petites. Il n'est pas mauvais de le rappeler une fois de plus, et de les inviter à quelque discréption intelligente dans l'avenir.

PLANS D'EXTENSION ET D'EMBELLISSEMENT

Doit-on procéder à ces deux opérations au hasard des circonstances qui se présentent; ou doit-on, en prévision d'un avenir souvent prochain, établir des plans méthodiques et raisonnés, afin de les conduire au meilleur résultat, avec la moindre dépense?

Sur la réponse à donner, pas de doute possible, bien qu'on n'ait pas toujours tenu un compte suffisant de cette vérité que M. de La Palisse lui-même aurait pu concevoir sans fatigue aucune.

C'est pourquoi le *Bulletin* de la Société qui protège les paysages publiait récemment le rapport présenté sur ce sujet, par M. Ch. Beauquier, à la Chambre des députés.

Un plan d'ensemble est nécessaire, comme il le rappelle, parce que des constructions placées sans ordre préalable sont incompatibles avec la salubrité et les intérêts immédiats des habitants; parce qu'il permet d'éviter les actes irréparables, et de réaliser des économies plus qu'importantes.

« Dans une récente communication du Conseil municipal, M. Ambroise Rendu constatait qu'il faudrait aujourd'hui une somme d'au moins 50 millions pour exproprier les quartiers insalubres de Paris.

« Il y a une cinquantaine d'années, comme faisait remarquer M. Georges Benoit-Lévy, l'achat total du terrain des for-

tifications, soit 396 hectares, n'avait coûté que 17.572.000 francs. Si aujourd'hui la ville de Paris, qui n'a pas de plan d'extension, voulait racheter seulement les 44 ares 7 ares, d'un développement de 14 kilomètres, qui s'étendent de la porte Maillot à la porte d'Auteuil, elle serait obligée de payer la somme de 64 millions. »

Or ces 14 kilomètres, convoités comme on sait par la Ville, ne sont qu'une médiocre fraction du terrain occupé actuellement par ses fortifications.

Il résulte de là qu'il est bon de prévoir à temps, et prudent de s'y prendre au bon moment pour réaliser les agrandissements qu'on doit finir tôt ou tard par reconnaître indispensables.

Pour le même prix, la ville de Vienne, qui a su établir ses plans d'extension et d'embellissement au bon moment, a pu créer, tout autour d'elle, des parcs, de véritables forêts sur d'immenses territoires. En quoi elle a procédé d'autant plus adroitement que les parcs ainsi créés par elle sont, en fin de compte, un excellent placement, attendu qu'ils ont augmenté la valeur imposable, encouragé la construction de maisons d'un aspect agréable, attiré les touristes et supprimé « la surpopulation des centres urbains ».

Cette surpopulation se produit effectivement, et inévitablement, dans tous les grands centres, lorsqu'on ne lui ménage pas d'avance l'extension qui ne s'obtient ensuite qu'au prix des plus lourds sacrifices.

A l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Hollande, Italie, Japon, Suède, Suisse, Transvaal, des lois formelles exigent de toutes les municipalités importantes la présentation de plans d'extension bien arrêtés; prohibent la vente des espaces libres communaux; imposent, dans les plans présentés, la prévision de nouveaux espaces libres, proportionnés à l'importance de la population future, etc.

Chez nous, jusqu'à présent, rien de semblable n'existe; il ne manquerait d'exemples à citer où des conseils généraux ou municipaux, trouvant l'occasion d'ouvrir à bon compte de nouveaux squares ou jardins au milieu de quartiers populaires, se sont empressés de la laisser échapper, estimant que de nouveaux îlots, en construction toute neuve, sont le seul ornement digne d'une grande cité.

Bâtir de jolies habitations est bien; ne pas encombrer des quartiers qui sont déjà surpeuplés, est encore mieux.

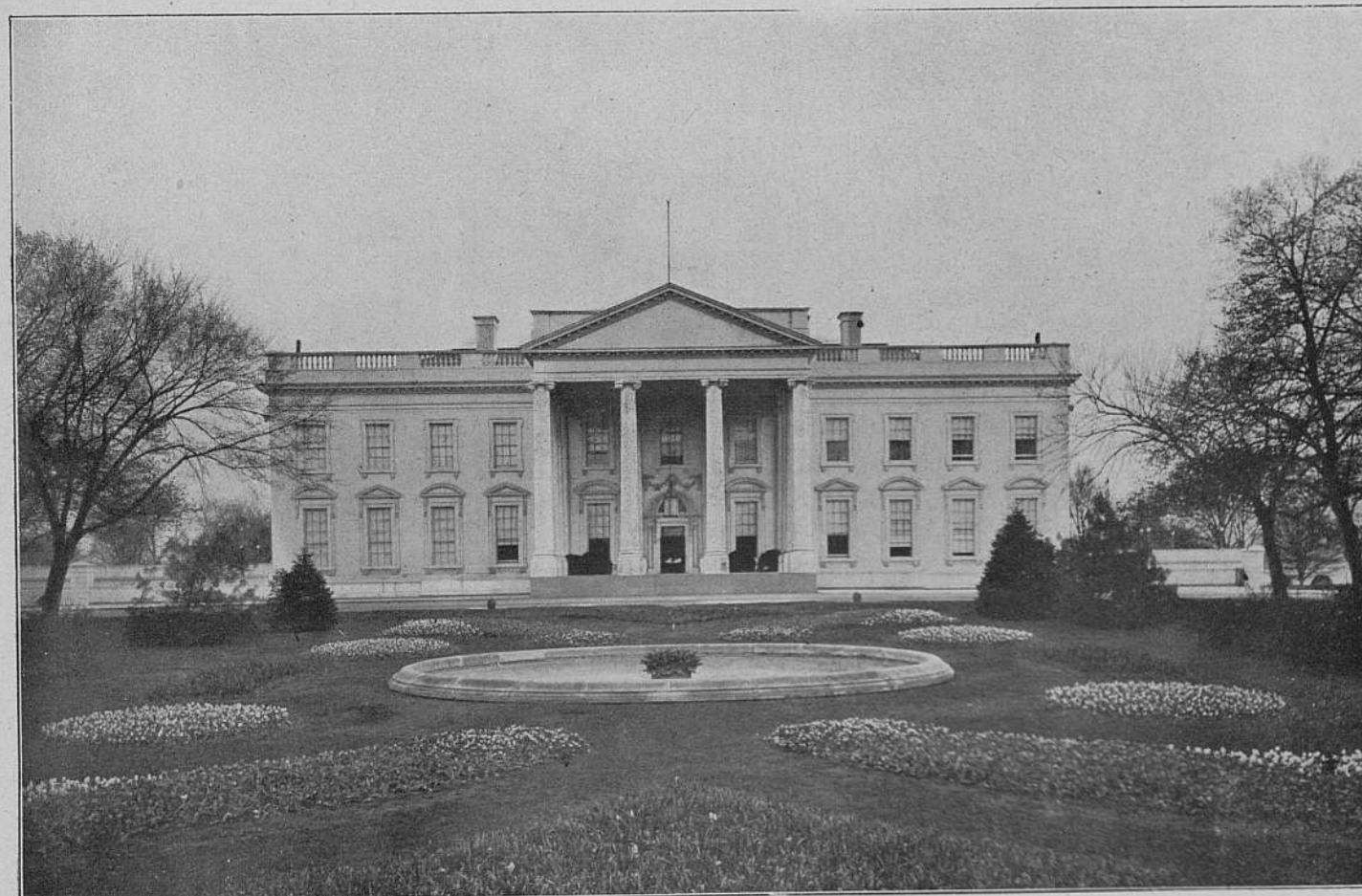
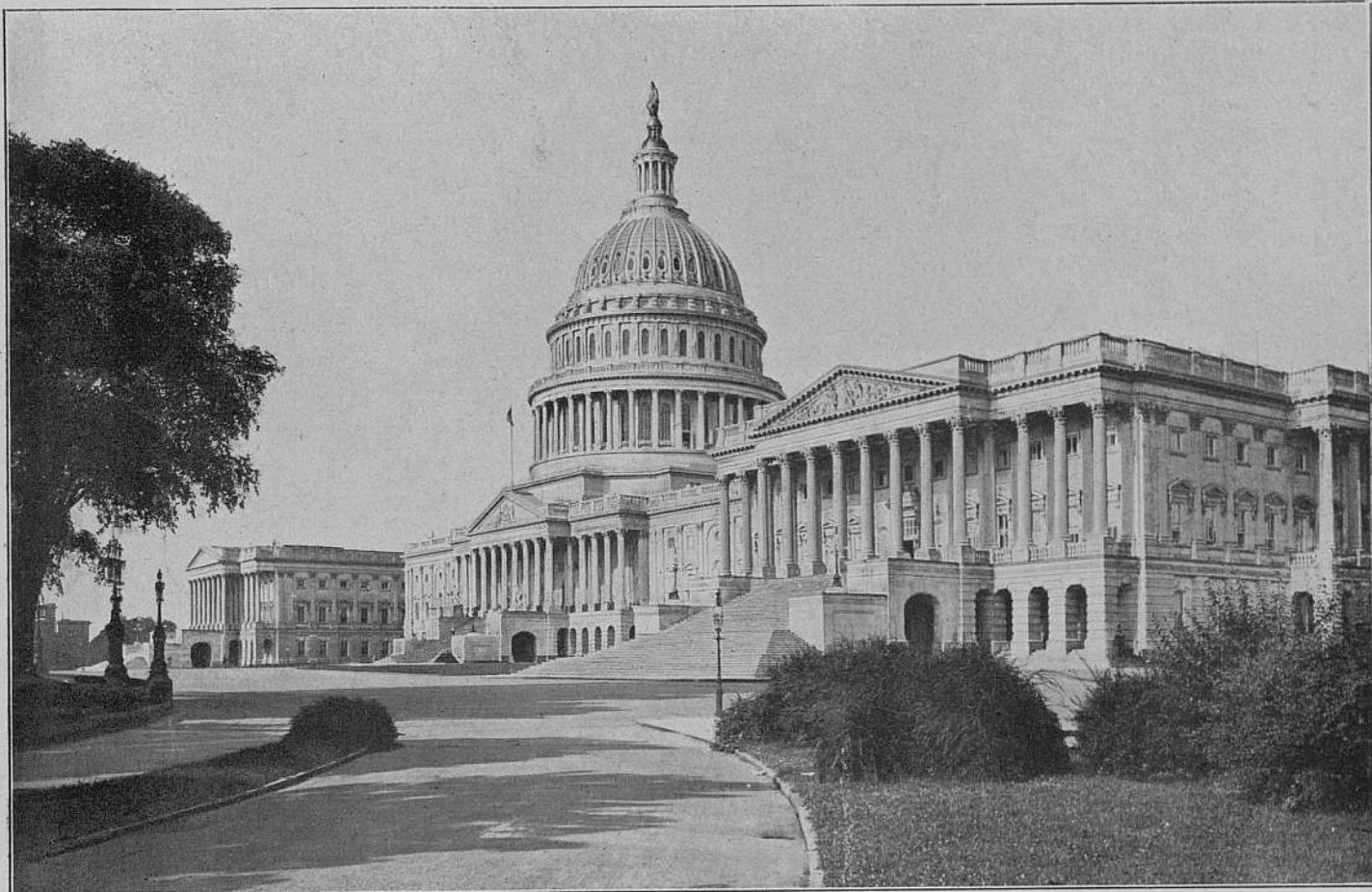
C'est pourquoi, finalement, M. Beauquier a déposé le projet suivant.

PROPOSITION DE LOI

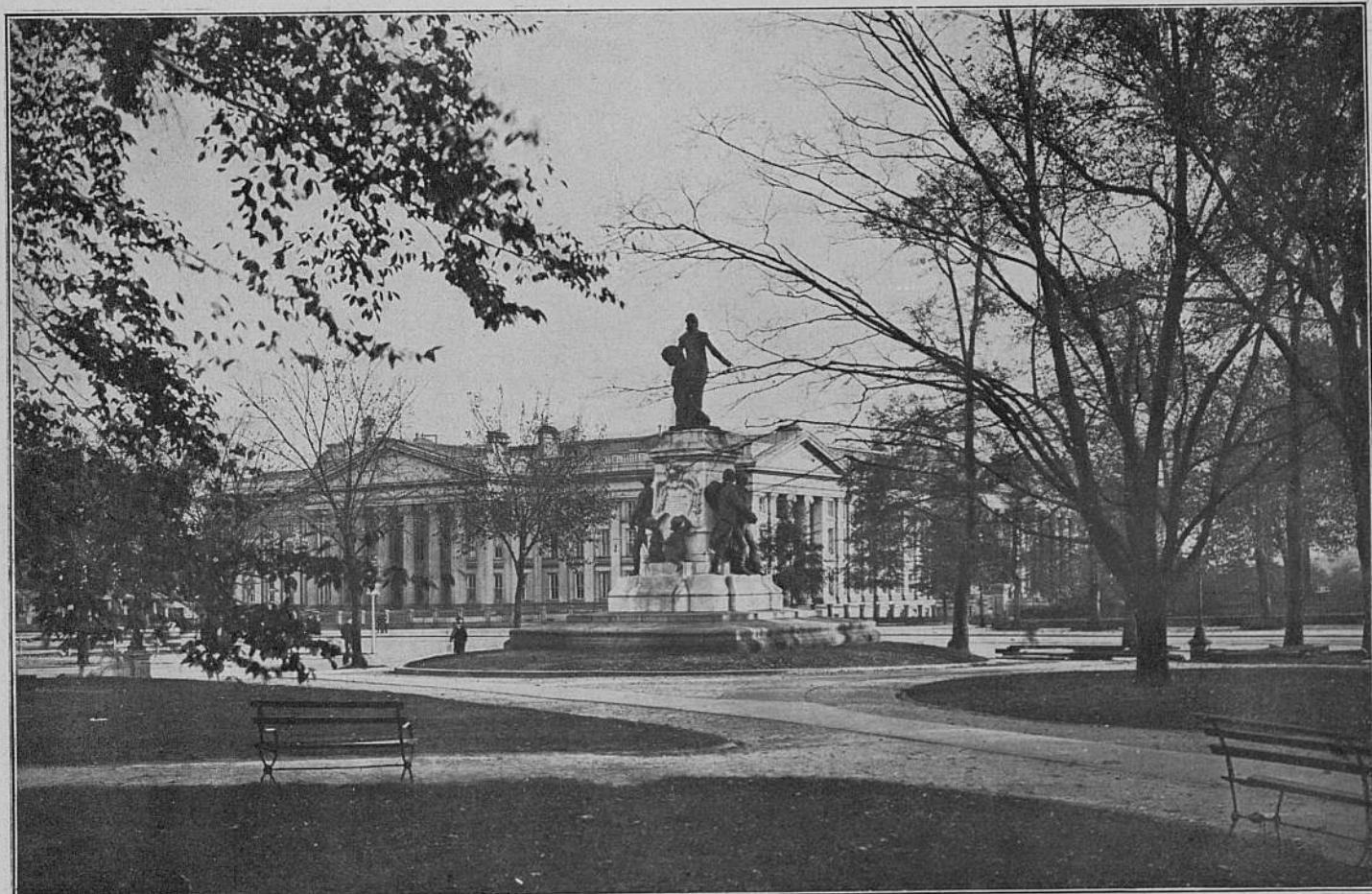
ARTICLE PREMIER. — Dans un délai de cinq ans à dater de la promulgation de la présente loi, toute commune urbaine de plus de 10.000 habitants sera tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

ART. 2. — Le plan déterminera les emplacements des jardins publics, squares, parcs et espaces libres, fixera la largeur des voies, leur direction, le mode de construction des maisons et d'une façon générale établira toute servitude hygiénique ou artistique en vue de l'embellissement et de l'assainissement de la ville.

ART. 3. — Ce plan, dressé par les soins des services municipaux, sera soumis à l'approbation du bureau départemental d'hygiène et de la Commission des Sites et monuments naturels institués dans chaque département en vertu de la loi du 21 avril 1906. En outre, il appartiendra à chacun de formuler les observations et oppositions qu'il jugera convenables.

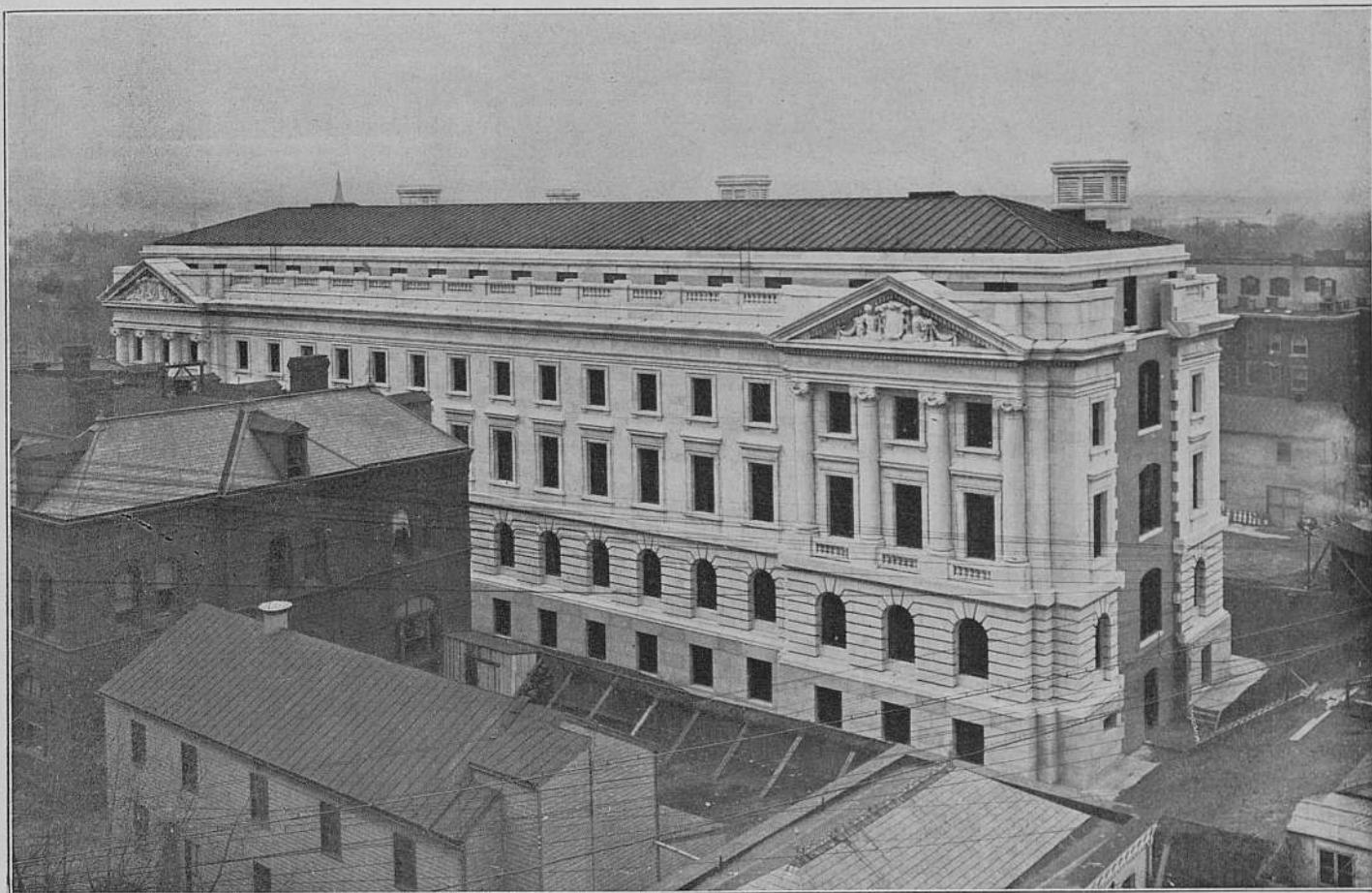


LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT A WASHINGTON (ÉTATS-UNIS).
I. LE CAPITOLE. — 2. LA MAISON BLANCHE.



LES ÉDIFICES DU GOUVERNEMENT A WASHINGTON (ETATS-UNIS).

I. LA BIBLIOTHÈQUE DES CONGRÈS. — 2. LE TRÉSOR (PARC ET MONUMENT LAFAYETTE).



LES EDIFICES DU GOUVERNEMENT A WASHINGTON (ETATS-UNIS).

I. DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE (UNE DES PETITES AILES). — 2. FOYER ET SALLE D'ATTENTE
DES BUREAUX DE LA CHAMBRE.